



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-10989>

Département(s) de publication : 33

Annonce n° 25-10989

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-138814

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Bordeaux Métropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24330031600011

Ville : BORDEAUX

Code postal : 33045

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux pour la résorption de la discontinuité cyclable de l'avenue Manon Cormier à Bassens

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233162

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'arrivée du Bus Express Presqu'île - Campus prévue en septembre 2027 prévoit un quai bus spécifique sur l'avenue Manon Cormier au niveau de la rue Goya. Les travaux consistent à requalifier l'avenue Manon Cormier et créer une voie verte côté EST de l'avenue. La voie circulée sera positionnée à l'Ouest pour : - Simplifier les franchissements à la rue Goya et de l'impasse Manon Cormier - Permettre de laisser la bande roulante sur la structure initiale La voie circulée sera réduite à 6,00m sur tout le linéaire hormis dans la courbe où la voie sera de 6,50m. La voie verte aura une largeur moyenne de 3,00m. Elle sera réduite ponctuellement à 2,50m et augmentée à 3,5m. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le délai prévu pour l'exécution des prestations sera proposé par le candidat et devra être compris entre 13 et 20 mois. Le délai de préparation de chantier de 4 mois est non compris dans ce délai

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 31/01/2025 à 12h00, lire 10/02 /2025 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2025